

la lettre du

pS-Eau

programme Solidarité Eau

numéro 68

DÉCEMBRE 2011



Dans ce numéro

Le pS-Eau à Marseille

- Pour un service d'assainissement intégré et un service de l'eau pérenne

Financement

- Le travail du pS-Eau pour l'extension du 1% en Europe

Disponibilité de la ressource

- La voix des terres arides portée à Marseille

Droit à l'eau

- L'Afrique du Sud montre l'exemple

éditorial

Engageons-nous !

La Méditerranée, le printemps Arabe, Rio + 20, Marseille est en ce début 2012 le carrefour de nos espérances.

Foin d'inventer dans la précipitation des solutions aussi éphémères que les promesses qui fleurissent de modération des atteintes à notre environnement, plusieurs milliers de personnes vont se réunir en mars pour échanger partager rendre accessible les résultats de leurs réflexions et de leurs actions.

Nous avons la chance d'accueillir en France l'ensemble de la communauté de l'eau qui va exposer ses acquis et débattre des résultats concrets que nous pouvons en attendre. De nouvelles manières de penser l'assainissement, de financer les services locaux, de préserver la qualité de la ressource, de gérer les

services, de rendre durable l'accès à une ressource de mieux en mieux considérée et protégée vont être débattues et mises en lumière.

Outre le lieu des sessions officielles, l'espace terres arides, la maison des élus et du citoyen, l'espace France, pour ne citer qu'eux sont autant de théâtres qui permettront l'expression de la diversité des approches.

Dans ce concert de propositions et d'idées, l'engagement de tous, et en premier lieu des Européens, à consacrer 1% des recettes des services d'eau et d'assainissement à des actions de coopération dans le domaine de l'eau prend un sens particulier. Nous aspirons à un monde plus solidaire, plus équitable ce sont les notions qui dominent et marquent ce début de siècle. Cette solidarité entre plus riches et plus

pauvres doit s'exercer entre pays, entre collectivités entre individus. La récente adoption du droit à l'eau donne un élan sans précédent à la possibilité d'adoption universelle du principe du 1% solidaire. Partageons ce symbole pour que tous les pays soient dotés de dispositifs de solidarités locales, nationales et internationales.

Ce sixième Forum Mondial de l'Eau est certes l'occasion de mettre en avant les solutions mais il est surtout le moment de montrer comment chacun les met à disposition de tous. ●

Pierre-Marie Grondin

Des nouvelles de l'association

Rendez-vous à Marseille en mars 2012

Le Forum Mondial de l'Eau (FME) est organisé tous les 3 ans par le Conseil Mondial de l'Eau et un pays hôte, comme un lieu de débat et d'échanges sur les questions d'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous.

Le 6^e Forum Mondial de l'Eau est accueilli par la France à Marseille du 12 au 17 mars 2012, au Parc Chanot. Il se veut le forum des solutions et des engagements. Une plateforme est ainsi mise en ligne depuis plusieurs mois pour que chacun puisse y présenter, en vue du forum, des solutions concrètes pour la résolution de problèmes liés à l'eau :

www.solutionsforwater.org

Le pS-Eau sera largement présent à Marseille toute la semaine, dans les sessions officielles comme dans les événements parallèles, pour faire passer des messages forts en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations qui en sont privées, et pour le développement de la coopération dans ces secteurs (voir page 16).

Toutes les informations sur le FME sont sur :

www.worldwaterforum6.org

Avis de décès

Le conseil d'administration du pS-Eau et son personnel ont la tristesse de vous faire part du décès de M. Jean Faure-Brac.

Retraité depuis quelques mois, Jean Faure-Brac a pendant de nombreuses années mis en œuvre le dispositif de coopération de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, partenaire du pS-Eau.

De nombreux acteurs associatifs et collectivités de la région Rhône Alpes ont pu apprécier son engagement et sa disponibilité à les accompagner dans leurs initiatives.

Nous tenons à présenter toutes nos condoléances à ses proches.

Le pS-Eau est un réseau d'organismes intervenant dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de la solidarité.

Il facilite les initiatives locales de coopération internationale pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et encourage les échanges Nord/Sud, et la cohérence des actions de ses membres.

Pour atteindre ces objectifs, le pS-Eau développe des activités d'appui-conseil, d'échange d'expériences, de capitalisation, et de diffusion d'informations.

Sommaire

ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

3. L'implication du pS-Eau dans le processus thématique officiel du Forum

Pour un service d'assainissement intégré et un service de l'eau pérenne

FINANCEMENT

6. Augmenter et diversifier les financements pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Le travail du pS-Eau pour l'extension du 1% en Europe porte ses fruits

DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE

9. L'eau au cœur des enjeux pour le développement durable des zones sèches

Un espace dédié pour porter la voix des terres arides à Marseille

DROIT À L'EAU

11. Le droit à l'eau, un droit de l'homme à mettre en œuvre

Focus « solution » : A Soweto, des citoyens portent plainte

14. LES INFOS DU PS-EAU

Contribuer à la Lettre

La lettre du pS-Eau est un outil collaboratif. N'hésitez pas à proposer des articles à l'équipe de rédaction pour valoriser vos expériences, diffuser les enseignements de vos programmes d'action et lancer des réflexions sur des thématiques liées au secteur de l'eau et de l'assainissement.

S'abonner

Pour recevoir la Lettre du pS-Eau et toutes les informations que nous diffusons par courrier électronique (publications, invitation à des rencontres, appels à projets, offres de formation et d'emploi, etc.), transmettez-nous vos coordonnées.

Contact : Céline Noblot • noblot@pseau.org

L'implication du pS-Eau dans le processus thématique officiel du Forum

Pour un service d'assainissement intégré et un service de l'eau pérenne

Aujourd'hui dans le monde, près de 2,6 milliards de personnes n'ont pas accès à un assainissement amélioré, et 1 milliard n'a pas accès à une eau potable. Le 6^e Forum Mondial de l'Eau donne pour la première fois une place importante à la problématique de l'assainissement, et place le droit et l'accès à l'eau pour tous en priorité numéro 1. Le pS-Eau est impliqué depuis plusieurs mois dans le processus préparatoire de ce Forum pour faire passer des messages forts sur ces grandes problématiques.

Le 6^e Forum Mondial de l'Eau se veut « le Forum des solutions et des engagements » en « mobilisant les imaginations, les innovations, les compétences et les savoir-faire, pour faire avancer la cause de l'eau ». C'est pourquoi depuis un an, un ambitieux processus préparatoire a été amorcé, mobilisant une grande diversité de parties prenantes à travers le monde autour de quatre processus : « politique », « régional », « racines et citoyennetés » et « thématique ».

Le processus thématique a pour but de faire émerger des objectifs et des solutions accompagnées d'engagements concrets. Il est organisé autour de trois orientations stratégiques : « Assurer le bien-être de tous », « Contribuer au développement économique » et « Maintenir la planète bleue », elles mêmes subdivisées en douze « Priorités pour l'action », ainsi que trois « Conditions de succès » : « bonne gouvernance », « financer l'eau pour tous » et « créer des conditions favorables ». Au total, ce sont une centaine d'objectifs-cibles qui sont développés au sein de ce processus.

Dans le cadre de ce processus préparatoire, le pS-Eau est impliqué dans deux chantiers :

- Le pS-Eau est membre du groupe de coordination de la Priorité pour l'action 1.2 : « Améliorer l'accès à un service d'assainissement intégré pour tous ». Au sein de cette thématique, le pS-Eau coordonne un objectif-cible spécifique : « D'ici à 2020, au moins 500 autorités locales urbaines, périurbaines et rurales supplémentaires auront adopté et mis en œuvre, à travers l'implication d'acteurs locaux, des plans stratégiques et d'action couvrant toutes les composantes de la chaîne d'assainissement et seront conformes aux priorités définies et à un plan national stratégique et global d'assainissement ».

- Le pS-Eau collabore également avec l'AFD pour l'animation du processus préparatoire de la cible 1.1.5 : « D'ici à 2020, plus de la moitié des pays sur chaque continent auront mis en place un mécanisme simple, inclusif et fiable de suivi de l'approvisionnement en eau qui inclura tous les prestataires



Borne fontaine abandonnée

des services d'eau locaux dans les zones rurales et urbaines ».

L'assainissement, une priorité

Près de 2,6 milliards de personnes sur Terre ne bénéficient toujours pas de toilettes améliorées. L'assainissement permet pourtant de sauver des vies : le manque d'accès à l'assainissement est le

principal responsable des maladies diarrhéiques, qui tuent chaque année 2 millions de personnes dans le monde, dont 90% sont des enfants de moins de 5 ans.

La défécation à l'air libre et les pratiques non hygiéniques sont déshonorantes et dégradantes, alors que l'accès à un assainissement adéquat permet aux populations de retrouver l'estime d'eux-mêmes et de leurs voisins.

Pourtant, selon le PNUD, un dollar investi dans l'assainissement rapporte en moyenne huit dollars en économies et en gains de productivité. Une population en bonne santé est une population productive qui contribue au développement économique.

Enfin, des dispositifs adaptés d'assainissement pour l'ensemble de la filière contribuent à protéger les ressources en eau (eau de surface et eau souterraine) mobilisables pour l'approvisionnement des populations, et donc de réduire le coût de leur production, ainsi qu'à préserver les ressources naturelles, les écosystèmes et les sols.

Pour la première fois, un Forum Mondial de l'Eau consacre à l'assainissement toute la place qu'il mérite :

L'assainissement sera présent dans le projet de déclaration ministérielle, avec d'une part mention du droit à l'assainissement et d'autre part la mise en avant de l'importance d'une approche intégrée prenant en compte l'ensemble de la filière assainissement et l'intérêt d'une planification de l'assainissement concertée (avec l'ensemble des acteurs concernés) aux niveaux national et local.

L'assainissement est également présent dans le processus préparatoire du Forum, puisqu'une Priorité pour l'action - soit l'un des piliers de ce processus - est spécifiquement consacrée à l'assainissement. On retrouve également l'assainissement dans d'autres processus thématiques, notamment ceux concernant les « Conditions de succès » : financement, bonne gouvernance des services, droit à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement. L'assainissement est également au cœur d'un objectif cible pour le continent africain, animé par Eau et assainissement pour l'Afrique (ex-Crepa) dans le cadre du processus régional.

L'assainissement au Sud, ce n'est pas que des latrines ! Un évènement parallèle « assainissement » sur l'espace France

Comment travaillent les petits entrepreneurs de la vidange au Sud et comment encadrer et stimuler leur activités ? Comment mobiliser des financements grâce à la loi Oudin pour appuyer un partenaire de coopération décentralisée dans la mise en œuvre d'une stratégie d'assainissement sur son territoire, et sur quels outils méthodologiques s'appuyer ?

Pour répondre à ces questions, et bien d'autres encore, les partenaires rassemblés au sein du Partenariat Français pour l'eau organisent un évènement parallèle sur l'approche intégrée pour l'assainissement. Il se déroulera le vendredi 16 mars de 11h à 12h20, sur l'Espace France.

La Priorité pour l'action 1.2 : « Amélioration de l'accès à un service d'assainissement intégré pour tous » est coordonnée par l'association internationale de l'eau (IWA), appuyée par le programme Solidarité Eau (pS-Eau), l'association portugaise des ressources en eau (APRH), le Conseil de concertation pour l'Eau Potable et l'Assainissement (WSSCC), le Programme Eau et Assainissement (WSP), Assainissement et eau pour tous (SWA) et le Programme Hydrologique International de l'UNESCO (UNESCO-IHP).

Elle a pour objectif de mettre en œuvre le droit à l'accès à un service d'assainissement intégré pour tous et se décompose en sept objectifs cibles :

Le premier objectif (1.2.4) se situe au niveau du débat mondial sur le droit à l'eau et à l'assainissement : il s'agit de clarifier ce que recouvre précisément le droit à l'assainissement, reconnu en 2008 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Il est ensuite nécessaire de construire, aux niveaux national et local, des stratégies de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du secteur :

Au niveau des Etats, l'objectif-cible 1.2.5 vise à promouvoir l'adoption de politiques et stratégies nationales pour l'assainissement. Ces politiques permettent de traduire une volonté politique en actions concrètes et

constituent un cadre de référence pour le partage des rôles entre les acteurs et la définition des actions à mener. Le pS-Eau, qui a produit un cahier technique « Elaborer une politique et des stratégies nationales pour l'assainissement » s'est impliqué sur cet objectif en proposant plusieurs pistes de solutions mises en œuvre et porteuses d'innovation.

Dans de nombreux pays en développement, les collectivités locales se sont vues attribuer de nouvelles compétences en matière d'eau et d'assainissement. Une telle responsabilité implique une connaissance précise des besoins et enjeux locaux du secteur, ainsi qu'une vision pragmatique en termes de modalités d'intervention et de priorités d'actions : c'est l'objectif des démarches de planification stratégique concertée pour l'assainissement, étudiées par le pS-Eau au sein de l'objectif-cible 1.2.6 qu'il anime. Outre la démarche des Stratégies Municipales Concertées (SMC) testée par le Programme pour le Développement Municipal (PDM) et le pS-Eau en Afrique subsaharienne, une quinzaine de « solutions », mises en œuvre sur les cinq continents, ont été analysées en détail, avec l'appui de Florie Lozivit, stagiaire au sein du pôle R&D du pS-Eau. Un plan d'action comportant des engagements à promouvoir et soutenir ce type de démarche sera proposé aux parties prenantes au forum, afin d'atteindre

cet objectif : « D'ici 2020, 500 collectivités locales supplémentaires (qu'elles soient urbaines, péri-urbaines ou rurales) doivent pouvoir formuler et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'actions pour l'assainissement, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux ».

Mettre en œuvre un service d'assainissement « intégré » au niveau d'un territoire, cela veut dire prendre en compte la filière d'assainissement dans sa globalité :

- au niveau amont, les populations doivent disposer d'un accès à des installations sanitaires dites « améliorées » (qui garantissent une séparation des excréta de tout contact humain) au niveau domestique voire collectif (blocs sanitaires et latrines partagées) ;

- au niveau du maillon intermédiaire, des solutions d'évacuation des eaux usées mais également des eaux de ruissellement doivent permettre d'éloigner les pollutions des zones d'habitat ;

- enfin en aval de la filière assainissement, des solutions de traitement doivent permettre de restituer les eaux ainsi dépolluées au cycle naturel, voire de les réutiliser, pour l'agriculture notamment.

Enfin deux objectifs transversaux se concentrent, respectivement, sur le suivi des services d'assainissement et l'amélioration de l'efficacité de l'opérateur.

Pour en savoir plus sur l'assainissement :

Pour accompagner les maîtres d'ouvrages locaux et leurs partenaires dans la mise en œuvre de stratégies municipales concertées pour le développement des services d'eau et d'assainissement, le pS-Eau a élaboré une série de guides méthodologiques. Ils sont disponibles en ligne sur www.pseau.org/smc

Le pS-Eau a publié un article sur l'assainissement comme enjeu de développement dans L'Etat de la mondialisation 2012, hors série du magazine Alternatives Internationales. Disponible en kiosque ou sur www.alternatives-internationales.fr (article payant).

Droit et accès à l'eau pour tous : 1^{re} priorité du Forum

« Garantir l'accès à l'eau pour tous et le droit à l'eau » est la première priorité de ce 6^e Forum Mondial de l'Eau. Ce choix est significatif d'une situation de l'accès à l'eau potable qui, si elle s'est globalement améliorée au niveau mondial ces dernières années, témoigne en même temps d'une très forte disparité entre les pays. Dans ce contexte, la reconnaissance mondiale de 2010 du Droit de l'Humanité à l'eau potable confirme qu'il faut encore améliorer l'accès à l'eau potable dans le monde. Six objectifs (cibles) découlent de cet enjeu, faisant chacune l'objet, dans le cadre du Forum, d'un processus préparatoire spécifique :

1. Mettre en exergue les implications pratiques du Droit à l'Eau pour les professionnels en collectant et en diffusant des exemples de politiques nationales ciblées fournissant de manière efficace une meilleure qualité de l'eau, une meilleure disponibilité, accessibilité et à un prix modéré au niveau des pays ;

2. Garantir que la population rurale mondiale sans accès à l'eau salubre diminue, avec une attention particulière portée aux plus démunis ;

3. Garantir que la population urbaine mondiale sans accès à l'eau salubre diminue, avec la même attention particulière portée aux plus démunis ;

4. Mettre en place dans les pays des mécanismes financiers répondant aux besoins des autorités locales et des opérateurs locaux ;

5. Mettre en place dans les pays des mécanismes de suivi des services de l'eau qui incluent tous les prestataires des services d'eau locaux dans les zones rurales et urbaines.

6. Elaborer des indicateurs globaux clés concernant la qualité de l'eau, l'accessibilité, la disponibilité, le coût modéré et la non-discrimination, composantes essentielles du droit à l'eau potable.

Le suivi des services de l'eau : un enjeu clé qui sera porté à Marseille

Le pS-Eau est fortement impliquée dans la coordination de la 5^e cible, en collaboration avec l'AFD : mettre en place des mécanismes de suivi des services de l'eau. L'enjeu à Marseille consistera à définir et valider auprès de la communauté internationale un plan d'action pour relever deux défis :

- d'une part améliorer, dans les pays où le suivi existe déjà, la compréhension de ce type d'outil pour accompagner son déploiement sur l'ensemble du territoire national,

- d'autre part, dans les pays vierges de tout mécanisme de suivi, promouvoir la mise en place de ce type de mécanisme.

Pour répondre à ces deux objectifs, la plateforme d'échanges sur le suivi des services de l'eau (www.reseaux-aep.org), regroupant 300 professionnels de l'eau issus de 15 pays, sera mise en avant en tant que support pour contribuer à répondre à ces deux défis.

La question de la pérennité du service de l'eau dans les petites villes

La pérennité des services de l'eau est un enjeu majeur de développement qui se heurte régulièrement à des difficultés de natures diverses, notamment dans les petites villes, et en particulier au niveau des petits réseaux d'eau potable situés en-dehors du périmètre de l'opérateur national : compétences insuffisantes de l'exploitant du réseau (le plus souvent un délégataire de statut privé, associatif ou non) ; difficultés du maître d'ouvrage à contrôler son délégataire ; recouvrements des coûts insuffisants auprès de certains usagers ; cadre contractuel qui ne fixe pas de manière suffisamment précise les rôles et responsabilités de chaque acteur ; manque de transparence sur les comptes du service de l'eau, etc.

Pour améliorer la qualité et la durabilité du service, plusieurs pays ont mis en place des mécanismes de suivi qui **consistent à :**

- **collecter** - le plus souvent une à deux fois par an - des données liées à la gestion du service (données techniques, économiques, financières, organisationnelles, institutionnelles, etc.),
- pour ensuite **analyser** la performance de la gestion du réseau sur la base de critères objectifs et rigoureux,
- et enfin **restituer** les résultats obtenus, assortis de recommandations pour améliorer la gestion.

Les approches pour la mise en œuvre du suivi d'un service de l'eau sont très variables selon les pays : soit le suivi est assuré de manière centralisée par une agence nationale, soit il est décentralisé et délégué auprès d'opérateurs locaux à forte expertise en matière d'exploitation technique et financière des services de l'eau.

Les pays ayant une ancienneté suffisante en matière de suivi des services de l'eau témoignent tous d'une forte plus-value pour ce type de dispositif : réduction du nombre et de la durée des ruptures de services, amélioration des équilibres financiers, augmentation et sécurisation de l'épargne, information et meilleure compréhension de la part des usagers, transparence et aide à la résolution des conflits.

Au final, le suivi renforce les capacités des différents acteurs du service de l'eau : il améliore progressivement les connaissances et compétences de l'exploitant, il renforce la commune dans sa maîtrise des indicateurs de performance lui permettant de déceler les défaillances du service et de les sanctionner, il informe les usagers sur la viabilité du service pour lequel ils paient.

A travers l'accompagnement régulier et continu de ces trois acteurs, les mécanismes de suivi sont les garants de la pérennité des services de l'eau dans des environnements souvent fragiles. ●

Contacts

- **Christophe Le Jallé**
le-jalle@pseau.org
- **Denis Désille**,
desille@pseau.org
- **Jean-Marie Ily**,
ily@pseau.org

Augmenter et diversifier les financements pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Le travail du pS-Eau pour l'extension du 1% en Europe porte ses fruits

Le pS-Eau a été créé en 1984 pour étendre le principe de solidarité entre usagers ou futurs usagers, sur la base du « centime par m³ de solidarité ». Cette idée portée par la France a eu dès le départ une vocation Européenne. Si une solidarité commune européenne n'a pas éclot d'emblée sur cette base, d'année en année ce principe de solidarité gagne du terrain, et le 6^e FME à Marseille est une étape clé sur cette voie.



pS-Eau

La reconnaissance internationale du droit à l'eau et à l'assainissement par les Nations-Unies le 28 juillet 2010, deux ans avant le Forum Mondial de l'Eau de Marseille nous a donné un nouvel élan. Même si cette reconnaissance n'a aucun caractère contraignant, elle constitue incontestablement une incitation à l'adoption de nouvelles mesures pour la mise en œuvre effective de ce droit et des méca-

nismes de financement associés. Une initiative européenne sur les financements solidaires serait une des premières propositions de mesures concrètes en ce sens.

La solidarité doit être envisagée en Europe à un triple niveau : à la fois national, communautaire et international en se basant sur ce qui nous est commun. Or, selon une analyse de la SIDGI, malgré la diversité des situations dans les

pays européens, en particulier les différences liées à la rareté ou l'abondance de la ressource, la responsabilité de la gestion de l'eau incombe généralement aux communes ou à des institutions locales.

Chaque entité conduit ainsi sa propre politique, en fonction notamment de l'histoire et des traditions de l'Etat membre. Il existe ainsi tout un panel de modes de gestion : purement publique (la régie), privée (gestion déléguée à une entreprises privée effectuant le service) ou encore privatisation totale y compris des infrastructures (comme c'est le cas en Angleterre).

En s'appuyant sur les mécanismes de solidarité avec les populations du Sud existant en Europe nous visons à permettre dans tous les pays, à chacune de ces institutions locales, de mener leurs propres actions de solidarité.

En France l'adoption en 2005 de la loi Oudin a donné un cadre stable qui a permis un essor

considérable de la solidarité dans le domaine de l'eau. Ce sont maintenant près de 30 millions d'euros qui y sont consacrés. La loi Cambon adoptée en 2010 permet d'affecter jusqu'à 0,5% de ces mêmes recettes à la solidarité nationale. Cette loi renforce la solidarité des communes dans le domaine de l'alimentation en eau et de l'assainissement des personnes en situation de précarité résidant en France, sans discrimination entre les usagers, qu'ils soient abonnés directs ou non des services de l'eau et de l'assainissement.

En Belgique, le gouvernement wallon a créé par un décret de 2008 un fonds de solidarité international pour l'eau auquel peuvent participer la région wallonne, les entreprises distributrices d'eau, les autorités intercommunales d'assainissement et également tous donateurs. Ce fonds encourage des actions de coopération décentralisée par des jumelages entre collectivités. Pour l'instant ce fonds

n'a été abondé que par la région wallonne à hauteur de 500.000 euros et 6 projets ont été sélectionnés, tous débutés courant 2011.

Il existe par ailleurs depuis 2004 un Partenariat Flamand de l'Eau pour le Développement qui est une plateforme réunissant le Ministère de l'Environnement, des acteurs privés et publics, des universitaires et associations. Pour la période 2005-2010, la contribution de la Région a été d'environ 2.600.000 euros et celles des autres acteurs d'environ 1.300.000 euros.

Enfin, la région Bruxelles a également proposé la création d'un fonds de solidarité internationale financé par un prélèvement sur la consommation d'eau mais le dispositif ayant été invalidé par le Conseil d'Etat, un nouveau dispositif est en préparation.

Depuis janvier 2010 les Pays-Bas se sont dotés d'un dispositif législatif qui autorise les entreprises du secteur de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur chiffre d'affaires à des « projets de promotion de l'eau potable à l'étranger, et plus particulièrement dans les pays en développement ».

En 2011, les entreprises du secteur de l'eau ont consacré environ 0,5% de leur chiffre d'affaires à des partenariats dans 12 pays.

En Italie, il existe en Toscane depuis 2003 une mobilisation qui passe principalement par le prélèvement direct du centime d'euro par mètre cube consommé, par la société de gestion Publiacqua et la rétrocession des fonds à la Water Right Foundation. Des actions similaires sont menées dans les provinces de Turin et Venise.

Au Royaume Uni, les appels à contribution du grand public sont portés par l'association caritative Water Aid qui travaille en collaboration avec chaque

entreprise de l'eau. Un appel est lancé chaque année et est joint à la facture d'eau des ménages.

En Suisse, la plateforme Solidarité eau suisse, créée par la direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC) en partenariat avec des ONG suisses et le groupe Aguasan, met en contact les ONG suisses et leurs partenaires avec les municipalités et les services d'eau qui souhaitent s'impliquer dans la solidarité internationale. La plateforme a créé un label national « Solidarité eau suisse » qui est attribué aux municipalités et sociétés qui investissent 1 centime CHF par 1000 litres d'eau consommés.

En Espagne, il existe depuis 2006 l'Alianza por El Agua, dont l'objectif est de promouvoir le droit à l'eau et à l'assainissement pour les populations d'Amérique centrale et, dans le cadre de la cible 7 des OMD, d'équiper au moins 5 millions d'habitants centraméricains d'ici 2015.

De Forum en Forum une montée en puissance

Depuis le Forum de La Haye en 2000 et le sommet sur l'environnement de Johannesburg qui a suivi nous travaillons à la mise en réseau des initiatives précitées et à leur épaulement mutuel.

Que ce soit à Kyoto en 2003, Mexico en 2006, Istanbul en 2009, chaque forum mondial a été l'occasion de faire de nouvelles avancées. Si au Forum de Mexico, Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE a lancé l'initiative mondiale, c'est à Istanbul que, sur la lancée de l'Exposition Internationale de Saragosse, une première réunion des initiatives européennes a été organisée.



Plateforme « Solidarité Mondiale pour l'Eau »

Le travail mené en Europe bénéficie du support plus global de l'initiative « Solidarité mondiale pour l'eau »¹ qui rassemble gouvernements, institutions privées et publiques, organisations internationales, nationales et infra étatiques. L'initiative facilitée par le PNUD/UNCDF a pour but d'établir et promouvoir les mesures politiques et opérationnelles nécessaires à l'expansion et au développement des mécanismes de solidarité.

Les membres de cette plateforme adhèrent à une Charte qui vise à l'établissement, au développement et à la reproduction à plus grande échelle des Mécanismes Décentralisés de Solidarité et innovants pour l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, et dans ce but ils s'engagent :

- à encourager au sein de leurs institutions respectives, au niveau national, régional ou local, les mesures nécessaires et pertinentes dans la mesure de leurs compétences, pour la mise en œuvre des Mécanismes Décentralisés de Solidarité, tels que définis dans cette Charte.
- à promouvoir l'extension, le développement et la reproduction à plus grande échelle des Mécanismes Décentralisés de Solidarité, tels que définis dans cette Charte, au niveau national, régional ou local.
- à diffuser, en toute transparence, les résultats des démarches des Mécanismes Décentralisés de Solidarité et à en évaluer périodiquement les effets.

Pour en savoir plus : Jean-Philippe Bayon
Bureau du PNUD à Genève - Hub for Innovative Partnerships
jean-philippe.bayon@undpaffiliates.org

Le Forum de Marseille est l'occasion d'aller encore plus loin et d'inscrire le principe de 1% solidaire pour l'eau dans les engagements de chacun, gouvernements, autorités locales, parlementaires, institutions européennes.

Nous vous invitons à nous rejoindre tout au long de la semaine pour en débattre :

- Le mardi 13 mars de 18H30 à 19H30 sur l'Espace France, où la Ville de Bordeaux en tant que ville leader organise un événement parallèle consacré à la coopération décentralisée en partenariat avec l'AFD et l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- Lors de la session organisée par le PNUD, le mercredi 14 mars de 11H00 à 13H00 qui présentera

la plateforme internationale des mécanismes décentralisés de solidarité (voir encart) et sa plus-value pour accroître l'accès des plus démunis à l'eau et à l'assainissement. Le PNUD organise également un side-event le même jour à 19H15 sur le thème « Le 1% et les mécanismes de solidarité décentralisés : des solutions de partenariats pour réussir l'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique ».

- Le mercredi 14 mars sur l'espace France de 13H00 à 14H10 pour débattre des forces et faiblesses des différents types de coopération décentralisée.
- Lors du dialogue du Processus régional Européen qui portera sur « Agir en Europe pour l'accès universel à l'eau et à l'assainissement : adopter le 1% solidaire » le Jeudi 15 mars de 11H00 à 13H00.

Plusieurs exemples de solutions concrètes mises en place dans différents pays d'Europe y seront présentés. La commissaire européenne aux solidarités Madame Gorgieva, ainsi que le ministre Français de la coopération M. De Raincourt y participeront. Les interactions possibles entre gouvernements, parlementaires et collectivités pour assurer la mise en place d'« outils » techniques et juridiques permettant de développer ce type de coopérations, y seront débattues.

La Déclaration de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, adoptée en Commission le 25 janvier 2012, et qui encourage les Etats membres à mettre en place des dispositifs similaires au 1%, montre que nous sommes sur la bonne voie et que le travail du pS-Eau et de ses partenaires commence à porter ses fruits. Espérons qu'avant le forum, les parlementaires et les ministres européens concernés auront pris des dispositions identiques. ●

Contacts

- Pierre-Marie Grondin, grondin@pseau.org
- Béatrice Weinberg, weinberg@pseau.org

• Plus d'informations sur www.pseau.org/coopdec
où vous trouverez les documents suivants :

- « 1% solidaire pour l'eau - collectivités locales, votre action compte », pS-Eau, 2011
- « La coopération décentralisée dans le secteur eau et assainissement, Bilan 2010 », pS-Eau, 2011
- « Solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement : des élus et des citoyens européens agissent », pS-Eau, ECODES, 2009. Réédition en cours.

L'action internationale des syndicats

A la suite d'un travail préparatoire d'animation et de mobilisation des syndicats français réalisé en 2011 et début 2012, le SEDIF, le SIAAP et le pS-Eau organisent lors du Forum une table ronde d'information et de valorisation des initiatives de solidarité et de coopération décentralisée mises en œuvre avec le concours de syndicats d'eau et d'assainissement français.

L'objectif est de réunir un panel de syndicats des eaux et d'assainissement impliqués et/ou intéressés par la coopération internationale dans ces secteurs, et de faire la place à des témoignages, notamment d'élus du Sud, sur l'apport significatif des syndicats qui ont la possibilité de s'engager en coopération décentralisée depuis la mise en application de la loi Oudin-Santini en 2005.

Vendredi 16 mars, de 10H à 12H, « L'action internationale des syndicats des eaux », Espace Terres arides et oasis

Contacts :

- Guillaume Aubourg, pS-Eau : aubourg@pseau.org
- Marc Vézina, Syndicat des eaux d'Ile de France : m.vezina@sedif.com

¹ En anglais : Global Water Solidarity

L'eau au cœur des enjeux pour le développement durable des zones sèches

Un espace dédié pour porter la voix des terres arides à Marseille

Si la question de l'eau se pose avec acuité sur toute la planète, elle est particulièrement cruciale en termes de développement dans les pays où la ressource est limitée et où l'accès et la gestion de l'eau deviennent des questions de survie. Le CARI proposera à Marseille un espace dédié aux terres arides et oasis, pour mieux connaître et débattre des problématiques spécifiques à ces milieux.

Selon l'évaluation du millénaire, les zones arides ne couvrent pas moins de 41% de la surface émergée de la terre en même temps qu'elles abritent de l'ordre de 2,1 milliards de personnes soit 32% de la population mondiale totale. Très souvent pauvres, ces populations sont dans une dépendance directe des ressources naturelles et de leur bon fonctionnement en termes de services rendus par les écosystèmes. Dans ce contexte et pour le plus grand nombre qui y vit, la question de l'eau surdétermine toutes les autres questions ou réponses en termes de développement : eau pour la production alimentaire, eau pour la santé, eau pour un avenir à la vie.

La région Méditerranée par exemple constitue une région où ces questions sont parmi les plus exacerbées et concentre à elle seule près de 60% de la population mondiale dite « pauvre en eau » et dont la pression sur la ressource a déjà atteint des seuils de crise dans

plusieurs pays. Ceci non seulement en milieu rural, mais aussi en milieu urbain.

C'est aussi pourquoi l'expertise issue de ces situations constitue une expérience unique de gestion de la rareté telle que l'ingénierie sociale qui permet les arbitrages en termes de concurrences sur l'eau ou les techniques appropriées combinant ressources pluviales et ressources gérées. La patiente élaboration des agro écosystèmes oasiens est une illustration déjà millénaire de ces capacités et l'enseignement qu'elles prodiguent sur un temps long, constitue aussi une source d'inspiration pour un développement durable.

Les effets économiques locaux et nationaux liés à la dégradation des ressources naturelles provoquent désormais des impacts significatifs et avérés sur le développement. Une rencontre à Rome organisée par le Comité Scientifique Français Désertification (CSFD) et divers acteurs comme le Mécanisme mondial de la Convention des Nations unies de

lutte contre la désertification et la FAO confirmaient que les estimations pouvaient atteindre jusqu'à 10% du PIB de certains pays. De même les effets longue distance comme les migrations - on estime à 60 millions les personnes qui vont migrer hors des régions sahéliennes d'ici 2050 - sont de plus en plus prises au sérieux en termes d'impact non seulement sur les destinations, mais aussi sur les régions d'origine en termes de perte de capital humain.

Pour un espace de « terres arides et oasis » au 6^e Forum Mondial de l'Eau

Les orientations stratégiques du FME de Marseille sont en phase avec les orientations des réseaux animés par le CARI (Réseau associatif de développement durable des oasis au Maghreb - RADD, Réseau Sahel Désertification - RéSaD, Groupe de travail désertification - GTD) ou dont le CARI est membre actif (DESIRE, DRYNET, pS-Eau) en matière de

développement durable des zones arides : (i) assurer le bien être de tous, (ii) contribuer au développement économique (iii) maintenir la planète bleue.

Toutes les raisons sont réunies pour profiter de ce rendez-vous mondial que constitue le Forum Mondial de l'Eau pour y créer un espace original de présentation, de débats et de concertation à propos des zones arides et des oasis : « Terres arides et oasis »

Il s'agit de créer un lieu à la fois convivial, d'animations culturelles et de réflexion, et d'y inviter au débat des décideurs et des acteurs des oasis et des terres sèches afin d'y présenter réflexions, analyses et bonnes pratiques pour le développement. Le lieu sera accessible toute la durée du FME et facilité en permanence par le CARI et l'ensemble de ses partenaires.

Les objectifs :

- Nourrir des débats multi-acteurs et susciter des nouveaux partenariats



Formation au compostage

- Informer les décideurs et le grand public sur la problématique des zones arides et des oasis

- Présenter et lancer pour le débat des productions spécifiques sur les zones arides et dont les conclusions seront portées à Rio+20 (par exemple la production du groupe de travail GTD/MAEE sur « l'agriculture durable en zones sèches » et le dossier « agroécologie des zones arides, opportunités et

contraintes » du CARI/GTD

- Faire connaître les actions positives et les bonnes pratiques engagées dans les zones arides et les oasis en vue du développement durable.

Contacts :

• Patrice Burger et Christophe Brossé
cariassociation@yahoo.fr
 Tél. : 000 33 4 67 55 61 18

10 tables rondes sur l'espace « terres arides et oasis » :

• Eau et désertification : état de la ressource, enjeux et problématique, lundi 12 mars, 15H-17H, avec le CSFD

Ces problématiques seraient préparées à partir de diverses questions clé soumises à une large audience via les réseaux par la mise en place d'un forum électronique préalable permettant l'émergence d'une parole collective et notamment de la jeunesse.

• Hydraulique pastorale en zone sèche,

mardi 13 mars, 10H-12H, avec l'IRAM

Quels dangers et quelles perspectives pour ce système de production et le mode de vie qu'il sous-tend ? Quelles innovations majeures sont en cours ? En quoi le changement climatique affecte-t-il ces dynamiques ? Quelles mesures de soutien au niveau national et quelle solidarité internationale sont requises ? Quelles solutions connues mettre en œuvre et comment les répliquer ?

• Les Systèmes de production durable en zone sèche,

mardi 13 mars, 15H-17H, avec le MAEE

Quel état des lieux en termes de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire à l'échelle globale et dans les zones arides ? Quelles tendances et propositions pour le court et le moyen terme ? Quels résultats prometteurs de l'agroécologie ? Comment bâtir un scénario viable à partir d'un changement d'échelle de ces résultats ? Quelles conditions réunir pour des politiques publiques capables de relever le défi en l'espace de 5 années ?

• Contributions des diasporas pour l'accès à l'eau et l'assainissement, mardi 13 mars, 17H-19H, avec le pS-Eau

Dans de nombreux pays, l'accès aux services de bases pour l'approvisionnement en eau potable peut bénéficier localement de contributions actives initiées par les diasporas. Comment les partenariats engagés par les migrants s'inscrivent-ils dans les dynamiques de développement local. Quelles politiques de coopération internationale pour appuyer ces dynamiques ?

• Systèmes de production oasiens et politiques publiques ; cas des oasis marocaines, mercredi 14 mars, 10H-12H, avec le RADDO et divers partenaires institutionnels du Maghreb

Quel état des lieux objectif peut-on dresser du système oasien au Maghreb et plus spécifiquement au Maroc ? Quelles tendances et perspectives s'en dégagent ? Quel impact probable du changement climatique ? Quel bilan tirer des initiatives des politiques publiques nouvellement lancées ? Quelles perspectives pour les petites agricultures familiales ? Quel soutien international ?

• Coopération décentralisée en zone rurale aride : enjeux et expériences, mercredi 14 mars, 15H-17H, avec le Département de Seine Saint-Denis et l'Arene IdF

Quelle valeur ajoutée de la coopération décentralisée ? Quels moyens financiers ? Quelle place de la collectivité au Sud ? Quelle concertation entre les acteurs ? Quels retours sur le territoire au Nord ? Quels relais avec les politiques nationales ? Quels liens avec les institutions nationales ?

• Récupération des eaux pluviales dans les pays en voie de développement, jeudi 15 mars, 10H-12H, avec l'Arene idf

Comment procéder à la récupération des eaux de pluie à l'échelle d'un foyer ? Pour quels usages domestiques ? Quelle gestion des eaux pluviales à l'échelle urbaine ou par sous-bassin ?

• La Gestion traditionnelle de l'eau dans les oasis, jeudi 15 mars, 15H-17H, avec le RADDO

La production des terres arides et son évolution probable dans un contexte de raréfaction de l'eau sous les effets du changement climatique, constats et enjeux. Quel potentiel de mobilisation et d'utilisation économe de l'eau en agriculture pour les agricultures familiales ? Dans les oasis quel potentiel des khettaras et le recyclage des eaux usées ?

• L'action internationale des syndicats des eaux,

vendredi 16 mars, 10H-12H, avec le SEDIF, le SIAAP et le pS-Eau (cf p8)

• Donner un futur aux zones arides ; le rôle de la société civile et des accords multilatéraux sur l'environnement,

vendredi 16 mars, 15H-17H, avec DRYNET

Quelle évaluation peut-on faire de la synergie entre les conventions sur l'environnement ? Quel impact au niveau local ? Comment articuler en pratique la concertation des acteurs clés tels que les collectivités locales et les organisations de la société civile ?

Le droit à l'eau, un droit de l'homme à mettre en œuvre

Focus « solution » : A Soweto, des citoyens portent plainte

En 2010, l'Assemblée Générale et le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ont tous deux reconnu le droit à l'eau et à l'assainissement comme un droit de l'homme. Le prochain Forum Mondial de l'Eau fait du droit à l'eau une priorité et constituera ainsi une formidable opportunité pour échanger et mettre en valeur des solutions permettant de contribuer à sa réalisation concrète.



pS-Eau

Les résolutions prises dans le cadre des Nations Unies coupent court aux controverses juridiques sur l'existence et la définition¹ du droit à l'eau. Il s'agit désormais de s'assurer de la mise en œuvre effective de ce droit à tous les échelons, locaux, régionaux et nationaux.

Parmi les exemples qui pourront être mis en avant à Marseille pour illustrer à la fois les difficultés à mettre en œuvre le droit à l'eau, mais surtout, les possibilités qui s'offrent aux citoyens de faire valoir ce droit, figure l'exemple de « l'affaire Mazibuko », quand des citoyens de Soweto ont porté plainte

contre la municipalité de Johannesburg pour non-respect de leur droit à l'eau et à l'assainissement.

En Afrique du Sud, droit à l'eau et lutte contre les inégalités : même combat

Lorsqu'on évoque le droit à l'eau, l'Afrique du Sud fait souvent figure d'exemple dans la mesure où elle est un des seuls pays au monde à avoir reconnu le droit à l'eau et à l'assainissement dans sa Constitution et qu'elle a montré une véritable volonté politique de faire « du droit à l'eau pour tous » une réalité depuis l'avènement démocratique.

Si la réalisation du droit à l'eau et à l'assainissement appartient prioritairement aux Etats qui peuvent mettre en place différentes initiatives (cadre législatif et institutionnel, politiques sociales, tarifications spéciales pour les publics vulnérables, etc.), ils ne sont pas les seuls à œuvrer à sa réalisation. Au contraire, la société dite « civile » a elle aussi un rôle à jouer au travers d'actions de plaidoyer et peut, lorsque les dispositifs juridiques des pays le permettent, saisir les tribunaux.

Sur ce point également, l'Afrique du sud constitue un exemple central dans la mesure où elle a été le théâtre d'un procès majeur questionnant la notion de droit à l'eau dans des zones urbaines défavorisées.

Dès 1994, l'une des priorités du nouveau gouvernement de l'African National Congress (ANC) est de gommer les inégalités issues de l'apartheid et de généraliser l'accès aux services de base. Une vaste réforme du secteur est engagée et la compétence eau est transférée aux municipalités. La mission des autorités locales est alors de concilier trois impératifs imposés par l'Etat: environnemental (préservation de la ressource), financier (équilibre

¹ Le droit à l'eau a été formalisé au niveau international en 2002 par l'adoption du Commentaire Général n°15 par le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels qui le définit comme le droit de chacun de disposer d'un « approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques ».

financier et recouvrement des coûts) et social (accès pour tous et affirmation du droit à l'eau dans la Constitution). La politique nationale de l'eau gratuite, politique universelle sans ciblage consistant à fournir à chaque ménage au minimum 6m³ d'eau gratuite par mois, mise en place à l'échelle municipale, matérialise la volonté politique et sociale de permettre à l'ensemble des citoyens de réaliser leur droit à l'eau.

Economiser l'eau à Soweto

Dans ce cadre, la municipalité de Johannesburg, à l'instar des autres municipalités sud-africaines, s'engage à la fin des années 1990 dans un processus de renouvellement de sa politique de l'eau sous l'impulsion de l'Etat. Dans le même temps, un plan de renouvellement urbain, annoncé par la municipalité de Johannesburg en 1999, incluait la restructuration de certains services essentiels, dont les services d'eau. La compagnie d'eau Johannesburg Water (JW) fut ainsi créée en 2001 et signa un contrat de gestion de cinq ans avec JOWAM (consortium d'acteurs privés au capital détenu à 63% par Suez) afin d'optimiser ses performances.

Dès sa création, le défi de la compagnie d'eau était d'étendre le service aux populations pauvres et de réduire le taux de fuites physiques dans les réseaux, ainsi que les pertes commerciales s'élevant à 43% à l'échelle de la municipalité. Au début des années 2000, il fut estimé que Soweto, un des plus importants townships de la ville, représentait 70% de ces mêmes pertes. De plus, le taux de non-paiement y était estimé à 87%, perçu par la municipalité comme une des manifestations de la « culture de non-paiement » des citoyens pauvres héritée de l'apartheid.

Afin de répondre au triple impératif imposé par le gouvernement, la municipalité, qui regroupe de nombreux townships autour des quartiers résidentiels ou d'affaires, lança à Soweto le projet « Operation Gcin'amanzi » (OGA) (« économiser l'eau » en zoulou). Ce projet d'envergure, qui concernait environ 32% des connexions de la ville et 67.5% des connexions dénombrées dans les townships, comprenait l'installation de 170 000 compteurs à prépaiement qui, s'ils ont l'avantage de simplifier la gestion du budget par les consommateurs, reportent certains coûts sur les usagers (avance sur consommation, réapprovisionnement des cartes électroniques servant à son activation, etc.). L'objectif du projet était de répondre à deux préoccupations majeures : une première, environnementale (nécessité de préservation de la ressource et de régulation de la demande), une seconde, d'ordre économique et financier. En effet, dans un pays confronté à une situation de stress hydrique, la préservation de la ressource tout en garantissant l'accès à l'eau à un coût raisonnable pour tous représentait l'enjeu central du projet. L'initiative devait ainsi permettre de réduire les pertes physiques en améliorant les infrastructures, et réduire les pertes commerciales en installant des compteurs à prépaiement.

De la rue aux tribunaux

Dès ses prémices, le projet fut l'objet de nombreuses controverses de la part de résidents et de représentants de mouvements sociaux s'opposant à sa mise en œuvre. Après plusieurs mois de contestation, et devant l'incapacité de leur démarche à infléchir les positions de l'autorité publique, cinq représentants du quartier de Phiri décidèrent de faire passer leurs

revendications de la rue aux tribunaux au travers du lancement d'un procès, aujourd'hui internationalement connu sous le nom « d'affaire Mazibuko », en référence au nom de la première requérante. Fondée sur le droit à l'eau constitutionnel, la plainte déposée par ces résidents, sous l'impulsion des deux organisations militantes (l'Anti Privatization Forum (APF) et la Coalition Against Water privatization (CAWP)), supportées par une organisation de défense des droits de l'homme (Centre for Applied Legal Studies (CALS)) et un avocat constitutionnel renommé, dénonce le projet OGA et, plus généralement, trois aspects de la politique municipale.

En premier lieu, il est estimé que l'installation de compteurs à prépaiement restreint la réalisation du droit à l'eau des bénéficiaires du projet dans la mesure où ces outils sociotechniques limitent l'accès à l'eau de manière automatique et sans notification préalable. A cet effet, les plaignants demandaient la reconnaissance du caractère illégal et inconstitutionnel des compteurs à prépaiement par la Cour.

En deuxième lieu, la plainte dénonçait l'insuffisance du volume d'eau gratuite (6m³/mois/ménage) fourni dans le cadre de la politique de l'eau gratuite compte tenu de la taille des ménages pauvres. En effet, le volume minimum d'eau gratuite fourni dans le cadre de la politique sociale a été calculé en référence à une taille moyenne des ménages correspondant à 8 personnes. Conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 25l/personne/jour est un volume suffisant pour satisfaire aux besoins essentiels (eau pour la boisson, l'hygiène personnelle et du foyer, l'assainissement de base et la préparation de la nourriture). Au contraire, les requérants montrent que les ménages résidents à Soweto

sont en moyenne composés de 16 personnes, incluant des membres de la famille mais également des locataires, souvent informels, vivant dans des « backyard shacks ». Dans ce cadre, les plaignants demandaient à la Cour de reconnaître le caractère inconstitutionnel de ce standard. Par ailleurs, les requérants remettaient en cause la méthode de ciblage des aides sociales en soulignant le fait que l'eau gratuite est dispensée sur la base de la notion de « propriété » avec la conception fautive qu'une propriété équivaut à un ménage. Ils mettent ainsi en exergue que le volume d'eau dispensé gratuitement bénéficie à l'ensemble de la propriété qu'elle que soit sa composition (présence de plusieurs familles, de locataires, etc...) et ne respecte pas les directives gouvernementales.

En troisième lieu, les requérants mettaient en lumière le caractère discriminatoire de la politique de l'eau menée par la municipalité dans la mesure où les compteurs à prépaiement ont été uniquement installés dans une partie de la ville caractérisée par des conditions socio-économiques défavorisées, obligeant les ménages pauvres à payer l'eau en avance alors que les foyers plus riches continuaient à bénéficier d'un système de facturation classique et pouvaient donc jouir de crédits ou négocier les délais de paiement en cas de difficultés financières. Ce procès soulevait donc une question ancienne en Afrique du sud, celle de la discrimination imposée par l'Etat et de l'affrontement entre une partie de la population pauvre et noire, et une autre plus riche et blanche bénéficiant de meilleures conditions socio-économiques et d'accès aux services essentiels. Ce procès remettait donc au centre des débats des questions sensibles dans un pays où la démocratie est encore un édifice en construction et

où, si les questions raciales sont censées être dépassées, la transformation politique, sociétale, économique et sociale n'est que partielle ou sélective et qu'en parallèle émerge un discours sur l'avènement d'une société divisée selon les classes sociales et non plus sur les races.

Au final, les requérants demandaient au tribunal d'ordonner à Johannesburg Water et à la municipalité d'offrir deux options techniques aux résidents, à savoir un compteur classique ou un compteur à prépaiement, d'une part, et d'augmenter le volume d'eau gratuite de 25l/personne/jour à 50l/personne/jour en se basant sur des recommandations émises par certains experts internationaux, d'autre part.

Une politique municipale de l'eau revue

Après un processus juridique de plus de trois ans ayant d'abord donné raison aux plaignants, en septembre 2009, la plus haute Cour du pays, la Cour Constitutionnelle, a finalement rendu une décision légitimant la politique de la municipalité et de la compagnie d'eau et rejetant l'ensemble des arguments avancés par les résidents de Soweto ainsi que les décisions des cours inférieures. Pourtant, paradoxalement, la défaite des plaignants n'est pas synonyme d'échec. Au contraire, le processus juridique a contraint la municipalité et l'opérateur à examiner de manière critique et à modifier de manière substantielle et avec des avancées sociales et techniques significatives la politique d'accès à l'eau relative aux urbains pauvres.

Premièrement, sous l'impulsion du processus juridique, la municipalité et l'opérateur ont développé des compteurs à prépaiement plus sociaux. Ces innovations techniques ont pour objectif de mieux prendre en compte la situation des ménages les plus pauvres et de proposer des solutions aux problèmes soulevés lors du procès Mazibuko, notamment celui des déconnexions automatiques sans notification préalable des usagers, ou celui du volume d'eau disponible pour des cas particuliers. Ainsi, en cas de coupure d'eau, le « nouveau » compteur peut délivrer un débit minimum de 40l/h avec une pression faible, ce qui permet aux usagers de bénéficier continuellement d'un volume minimal d'eau. Par ailleurs, un volume de sécurité (« emergency water ») de 1000 litres peut être déclenché quatre fois par an pour des raisons exceptionnelles. Cette mesure est importante pour lutter contre les incendies fréquents dans les townships en raison de l'usage massif de pétrole lampant. Au-delà, 2000 litres d'eau supplémentaires peuvent être exceptionnellement alloués en cas de besoins spéciaux (« special needs ») sur simple demande adressée aux autorités locales. Toutefois, d'après les services municipaux, ce système est d'une efficacité relative dans la mesure où les résidents ne sont pas correctement informés de son existence et du fait de la complexité de ses modalités de gestion.

Par ailleurs, si le processus de révision des aides sociales avait été initié avant le début du procès, les contours de l'Expanded social package (adopté en 2009) relatifs à l'accès à l'eau ont quant à eux été largement puisés dans les arguments échangés au cours de l'affaire Mazibuko. Ainsi, le nouveau système apporte deux nouveautés essentielles : il permet de bénéficier de plus d'eau gratuite

en fonction du niveau de pauvreté calculé selon une nouvelle méthode, et tente d'être plus inclusif en offrant un système de ciblage supposé plus performant. Dorénavant, selon leur niveau de pauvreté, les usagers peuvent bénéficier de 10 à 15 m³ d'eau gratuite par mois. Une tarification avantageuse est également proposée au-delà du volume d'eau gratuite pour les indigents. Par ailleurs, le nouveau système d'aides sociales propose un ciblage non plus des unités d'habitation via les comptes d'abonnés de la municipalité mais des individus, l'objectif étant de diminuer les erreurs d'exclusion. Ainsi, tous les individus, y compris les locataires, peuvent s'enregistrer en tant qu'indigents auprès de la municipalité qui tente d'avoir une vision plus juste de la réalité des unités d'habitation dans les quartiers pauvres.

S'il est un peu tôt pour juger de l'impact de ces avancées sur l'accès à l'eau des urbains pauvres, elles n'en constituent pas moins une preuve de l'impact de la reconnaissance du droit à l'eau et de son usage devant les tribunaux par la société dite civile. En effet, cet exemple montre que, paradoxalement, le recours au droit, même quand il ne se solde pas par une victoire des requérants, peut être un outil efficace au service de l'amélioration des politiques publiques et de la réalisation du droit à l'eau des urbains pauvres. Le processus juridique a contraint les agents de la municipalité, de la compagnie d'eau et les décideurs politiques à regarder de manière critique leur manière de faire la ville. Toutefois, par son caractère coûteux, long, incertain et demandant une expertise juridique conséquente, le recours aux cours de justice pour faire valoir le droit à l'eau n'est pas une option aisée pour les usagers et, compte tenu des nombreuses limites de la

démarche légale, la négociation entre acteurs doit être privilégiée.

Au-delà, la saisie des cours de justice est une manière de rappeler aux gouvernements du monde entier que l'accès à l'eau pour tous est un droit, démontrant ainsi que la reconnaissance constitutionnelle du droit à l'eau, si elle n'est pas un gage d'amélioration de facto de l'accès, reste un outil au service d'une meilleure « accountability » du gouvernement².

Enfin, cette « solution » n'en est qu'une parmi d'autres. Le Forum Mondial de l'Eau de Marseille sera l'occasion de mettre en lumière de nombreuses autres solutions permettant de réaliser le droit à l'eau et à l'assainissement, particulièrement des populations marginalisées.

Cet article est issu du travail de doctorat de Julie Aubriot (LATTS/ENPC) soutenu financièrement par Action contre la Faim (ACF) et l'Agence Française de Développement (AFD). Une version plus détaillée sera publiée dans la collection « Focales » de l'AFD début 2012. ●

Contact

• Julie Aubriot

Membre fondatrice de Waterlex
(www.waterlex.org)

Chargé de mission « droit à l'eau » au
Conseil Mondial de l'Eau

julie.aubriot@latts.enpc.fr

² Renvoie à l'idée de responsabilité du gouvernement à rendre des comptes.

Le droit à l'eau et à l'assainissement à Marseille

Plusieurs initiatives seront organisées autour de cette thématique, avec pour objectif d'identifier des « solutions », de prendre des engagements pour faire de ce droit une réalité pour tous, au-delà des OMD, mais aussi de discuter des défis futurs.

- Le processus thématique consacre trois sessions au droit à l'eau et à l'assainissement :
 - La Cible 1.1.1 sur le droit à l'eau, pilotée par WSP, est chargée d'identifier des solutions pour la mise en œuvre du droit à l'eau
 - La Cible 1.2.4 sur le droit à l'assainissement, pilotée par ERSAR, le régulateur portugais, est chargée de clarifier le contenu du droit à l'assainissement et d'identifier des bonnes pratiques pour le mettre en œuvre
 - La cible 1.1.6 sur la stratégie post-2015, pilotée par WHO, est chargée de discuter de la stratégie post OMD s'agissant de l'eau et de l'assainissement (identification d'indicateurs et mécanisme de suivi).
- Par ailleurs, un High level panel sera organisé par le Conseil Mondial de l'Eau, en présence de la Rapporteuse Spéciale sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement.



pS-Eau

INFO ÉVÈNEMENTS

Espace France

Outre la participation des acteurs français de l'eau aux sessions officielles, la présence française au Forum Mondial de l'Eau sera concentrée sur un pavillon collectif institutionnel, l'Espace France, sur lequel seront représentés tous les collèges d'acteurs du monde de l'eau français : collectivités locales, entreprises, établissements publics, Etat, ONG, associations et fondations, organismes scientifiques et techniques, pour donner la place aux échanges et aux débats.

Le Partenariat Français pour l'Eau est responsable de l'organisation et de l'animation de l'Espace France. Des événements parallèles s'y tiendront pendant toute la semaine du Forum, en dehors des sessions officielles, pour mettre en avant la pluridisciplinarité des savoir-faire français et l'expérience des acteurs français et de leurs partenaires internationaux dans le domaine de l'eau.

Le programme de événements parallèles organisés sur l'Espace France est disponible sur : www.partenariat-francais-eau.fr

Contacts : Partenariat Français pour l'Eau - PFE - Claire Cayla : cc.pfe@astee.org

Les Agences de l'eau au Forum

Les six Agences de l'eau françaises se regroupent sur l'Espace France du Forum avec un stand commun avec le Ministère de l'Ecologie et l'ONEMA, pour présenter et commenter les solutions proposées par le France sur la gestion de la ressource en eau, et valoriser leurs actions de coopération.

Plusieurs side-events seront organisés tout au long de la semaine :

Par l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

- « Changement globaux et approche prospective pour la gestion de l'eau » 15/03
- En partenariat avec la ville de Bordeaux et l'AFD : « Solidarité internationale, quels partenariats innovants entre opérateur national, agences de l'eau et collectivités » 13/03
- En partenariat avec : la ville de Bordeaux : « Solidarités internationales, les solutions proposées par le Colloque de Bordeaux du 09/12/2011 » l'AFD et l'Académie de l'eau: « Le dialogue citoyen, du local à l'international » 16/03
- Participation au panel du groupe TSG 3.3.2 « Prise en compte des incertitudes sur les changements climatiques dans la gestion de l'eau » 13/03

Par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse :

« Hydroélectricité, concilier enjeux environnementaux et enjeux énergétiques » 16/03

Par l'Agence de l'eau Seine-Normandie :

- « La pluie, un atout pour la ville » 13/03

INFO ÉVÈNEMENTS / INITIATIVE

Par l'Agence de l'eau Artois-Picardie :

- « La mise en œuvre effective du droit à l'eau pour les plus démunis » 14/03

L'AEAP participe également à l'organisation du parlement mondial des jeunes

Les jeunes professionnels reconstituent un bidonville au centre du Forum

Le Réseau Projection, à qui le Comité International du Forum a confié la mobilisation et la coordination des activités des jeunes professionnels, prépare une contribution originale : la reconstitution d'habitats de bidonvilles, sur un espace de 200 m², totalement dédié à débattre et présenter sous une forme innovante, des solutions concrètes pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les quartiers précaires.

Le réseau Projection propose également une offre spécifique jeunes professionnels pour participer au forum des animations quotidiennes, ouvertes à tous, pour échanger et débattre et la possibilité de devenir rédacteur de la newsletter officielle du Forum : marseille2012@reseauprojection.org
www.reseauprojection.org

L'Initiative Effet Papillon : la mobilisation des ONG internationales pour le Forum

L'Initiative Effet Papillon est une coalition internationale de 80 ONG qui œuvrent dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Lancée en décembre 2010 à Paris, et coordonnée par la Coalition Eau, le Secrétariat international de l'eau, Fresh Action Network Global et Women for Water Partnership, elle a pour objectif de mobiliser, et permettre de manière concrète et significative, la présence des ONG, des OSC (organisations de la société civile) et des organisations de base au 6^e Forum Mondial de l'Eau.

Au-delà du 6^e Forum Mondial de l'Eau, cette coalition internationale veut assurer une place importante et durable pour l'eau et l'assainissement dans les prochains agendas politiques notamment en vue des prochaines échéances tel que Rio+20.
Plus d'informations sur www.coalition-eau.org

Le Secrétariat International de l'Eau donne la parole aux citoyens du monde à Marseille

Dans l'idée que seuls le dialogue, les synergies dans l'action, la mobilisation humaine et financière peuvent rendre effectif le droit à l'eau et à l'assai-

nissement, le SIE et ses partenaires sont présents à Marseille au travers de 5 grands projets :

- La Maison du citoyen et de l'eau, et le salon des élus, qui constitue un espace ouvert de rencontres et de dialogues multi-acteurs.

- Les Rencontres Internationales « Eau et Cinema » (RIEC), qui récompenseront des œuvres audiovisuelles pédagogiques autour de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

- Le Voilier de la solidarité, qui, de janvier à mars, navigue de La Rochelle à Ajaccio en passant par Tanger, Alger, Bizerte et Palerme, pour collecter des solutions aux problématiques d'eau en Méditerranée et les restituer ensuite à La Ciotat, Marseille et Barcelone en mars sur les « quais de la solidarité ».

- Le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'eau, qui se tient du 6 au 17 mars, et rassemble 85 jeunes de 18 à 23 ans venus du monde entier, pour partager leurs solutions pour l'eau, participer aux débats du FME, et développer de nouvelles initiatives et projets.

- L'Espace « Eau sans Frontières », lieu de « fête de l'eau » mis en place au cœur de Marseille pour accueillir des débats, projections sur grand écran, performances artistiques, expositions, etc...

Pour en savoir plus : www.sie-isw.org

Contact : Maggie White SIE - mwhite@sie-isw.org

Forum Alternatif Mondial de l'Eau - FAME

A l'initiative d'associations, de syndicats, d'ONG, de citoyens et d'élus de toute la planète, le Forum alternatif mondial de l'eau se tiendra à Marseille du 14 au 17.

Le séminaire « Eau, Planète et Peuples, pour une citoyenneté mondiale » organisé par la Fondation France Libertés aura lieu un peu avant le FAME dans les locaux du Conseil Régional PACA les 9 et 10 mars 2012.

Les sujets des ateliers porteront sur les Partenariats publics privés dans le domaine de l'eau ; Eau et barrages ; Eau et sécurité alimentaire ; Lutte pour la justice sociale des fermiers du Sud ; Eau et énergie etc...

Le pS-Eau interviendra dans une table ronde sur le thème « eau et coopération décentralisée » le jeudi 15 de 13H30 à 16H.

Plus d'informations, programme et inscriptions sur www.fame2012.org/fr

INFO INITIATIVE

A l'Eau l'Afrique, A l'Eau le Monde

En vue du 6^e Forum Mondial de l'Eau, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo se mobilisent dans le cadre de l'initiative « A l'Eau l'Afrique, A l'Eau le Monde ! » pour que l'accès à l'eau et à l'assainissement progresse chez eux et dans le monde. Du citoyen au décideur politique, tous prennent part à des forums nationaux sur l'eau organisés dans chacun de ces 6 pays entre décembre 2011 et mars 2012 par les autorités nationales, en partenariat avec Eau Vive, le Secrétariat International de l'Eau, Safoul Production, et avec le soutien financier de l'Agence française de Développement, des agences de l'eau françaises, et de l'Organisation Internationale de la francophonie.

A l'issue de ces temps forts, des solutions concrètes et des engagements forts, partagés par tous les acteurs, seront portés par les délégations des pays devant la communauté internationale réunie à Marseille.

Pour en savoir plus sur cette initiative : www.aeauafrique.org

Contact :

Anne Mimault – Eau Vive Burkina
+226 71 31 53 15
amimault@eau-vive.org



Suivez le pS-Eau à Marseille

...sur place, dans les sessions et side-events dans lesquels nous sommes impliqués :

- Dans le cadre des processus officiels :

- Mercredi 14 mars, 11H-13H, Session 1.1.5 : « Suivi des services de l'eau : un outil pour la pérennité et l'accès à l'eau pour tous », AFD, pS-Eau
- Mercredi 14 mars, 14H30-16H30, Session 1.2.6 : « Comment les autorités locales conduisent des planifications stratégiques locales pour l'assainissement en impliquant toutes les parties prenantes ? », pS-Eau
- Mercredi 14 mars, 17H00-19H00 : Dialogue multi-acteurs sur le thème de l'assainissement, pS-Eau
- Mercredi 14 mars, 11H-13H : Session organisée par le PNUD pour présenter la plateforme internationale des mécanismes décentralisés de solidarité
- Jeudi 15 mars, 11H-13H : Triologue du Processus Régional Européen « Agir en Europe pour l'accès universel à l'eau et à l'assainissement : adopter le 1% solidaire », pS-Eau, OIEAU

- Sur les espaces parallèles :

- Lundi 12 mars 18H-19H30, Espace terres arides & oasis : « Eau, Genre et Désertification », WECCF, pS-Eau
- Mardi 13 mars, 17H-19H, Espace terres arides & oasis : mobilisation et partenariats des diaspora, pS-Eau
- Mercredi 14 mars, 12H45-14H05, Espace France : « 1% solidaire pour l'eau - Collectivités locales, votre action compte », pS-Eau, AMGVF, CUF, AMF, AIME, AFCCRE
- Mercredi 14 mars, 19H15 : « le 1% et les mécanismes de solidarité décentralisés : des solutions de partenariats pour réussir l'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique », PNUD
- Jeudi 15 mars, 9H-10H20, Espace France : « La coopération décentralisée, un outil adapté au renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale au Sud », pS-Eau
- Vendredi 16 mars, 10H-12H, Espace terres arides & oasis : « L'action internationale des syndicats des Eaux », pS-Eau, SEDIE, SIAAP
- Vendredi 16 mars, 11H-12H20, Espace France : « L'assainissement dans les pays du Sud, ça n'est pas que des latrines ! », pS-Eau, GRETE

- Dans le cadre du FAME :

- Participation à l'atelier « Eau et coopération décentralisée », le jeudi 15 mars de 13H30 à 16H aux Docks des Suds.

... ou à distance :

Pour tous ceux qui ne pourront pas se rendre à Marseille, le pS-Eau diffusera chaque soir par e-mail une newsletter quotidienne pour faire le point sur les éléments intéressants discutés dans la journée.

Pour pourrez aussi retrouver tous nos ressentis en direct sur nos nouvelles pages Facebook et Twitter : www.facebook.com/pSEau - twitter.com/pseau



Programme Solidarité Eau

32, rue le Peletier
75009 Paris
tél. : 33 (0)1 53 34 91 20
fax : 33 (0)1 53 34 91 21
e.mail : pseau@pseau.org
internet : www.pseau.org

La lettre du pS-Eau n° 68

Responsable de la publication :
Pierre-Marie Grondin

Rédacteurs en chef :
Guillaume Aubourg
Céline Noblot

Ont participé à ce numéro :
Julie Aubriot
Christophe Brossé
Patrice Burger
Denis Désille
Pierre-Marie Grondin
Jean-Marie Ily
Chloé Joly
Christophe Le Jallé
Anne Mimault
François Simonet
Béatrice Weinberg

Conception graphique : Solange Münzer

Réalisation, impression : Panoply